

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Avril 2016 à 20H30

L'an deux mil seize le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de LAGNEY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Frédérique SAUVAT.

Étaient présents : M. Henri SOYER, M. Bernard CHENOT, M. Alain BAZARD, M. Laurent PERRETTE, Mme Géraldine MAUJEAN, Adeline CHENOT, Mme Murielle POPU, M. Julien GUINOT;

Était absent / excusé : M. Marc SAINT PE, Mme Sandrine MERGEN

Procurations / : Mme Sandrine MERGEN a donné procuration à Mme Adeline CHENOT

Nombre de conseillers en exercice : 11 * Présents : 09 * Votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GUINOT

01- 2016-006 – VOTE DU TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

Décide d'augmenter de 2% les taux des contributions directes, le produit estimé des taxes directes locales s'élèvera à : 60 625 €

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelle 2016	Taux communal voté en 2015	Taux communal voté en 2016	Produit voté par le conseil Municipal
Habitation	415 300	8.64	8.81	36 587 €
Foncier bâti	237 300	8.21	8.37	19 862 €
Foncier non bâti	32 600	12.56	12.81	4 176 €

02 - 2016-007 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - 2016-008 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2015

Après validation du compte de gestion 2015 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 09 voix pour et une abstention ;

- Approuve et Vote le compte administratif du budget COMMUNE 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévues	1 050 662.74
	Réalisé	931 070.00
	Reste à réaliser	50 400.00
Recettes	Prévus	1 050 662.74
	Réalisé	587 440.75
	Reste à réaliser	30 800
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	735 790.62
	Réalisé	275 906.73
	Reste à réaliser	000
Recettes	Prévus	735 790.62
	Réalisé	773 162.79
	Reste à réaliser	000
RESULTATS	Investissement	- 343 629.25
	Fonctionnement	497256.06
	Résultat global	153 626.81

04 - 2016-009 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	37 195.57
un excédent reporté	460 060.49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	497 256.06
un déficit d'investissement	343 629.25
un déficit des restes à réaliser	19 600.00
Soit un besoin de financement	363 229.25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat D'exploitation Au 31/12/2013 : Excédent	497 256.06
Affectation Complémentaire En Réserve (1068)	363 229.25
Résultat Reporté En Fonctionnement (002)	134 026.81
Résultat D'investissement Reporté (001) : Déficit	343 629.25

05 - 2016-010 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : 668 461.12

Recettes : 668 461.12

Fonctionnement :

Dépenses : 410 440.81

Recettes : 410 440.81

06 - 2016-011 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET SERVICE DE L'EAU 2015

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

07 - 2016-012 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DE L'EAU 2015

Après validation du compte de gestion 2015 du budget du service EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par 9 voix pour et une abstention ;

- Approuve et Vote le compte administratif du budget SERVICE EAU 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévues	32 745.04
	Réalisé	12 655.49
	Reste à réaliser	10 500.00
Recettes	Prévus	32 745.04
	Réalisé	27 783.30
	Reste à réaliser	0
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	50 199.17
	Réalisé	38 886.26
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	50 199.17
	Réalisé	54151.42
	Reste à réaliser	0
RESULTATS	Investissement	15 127.81
	Fonctionnement	15265.16
	Résultat global	30 392.97

2016-013 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET SERVICE DE L'EAU

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	6.53
un excédent reporté	15 258.63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	15 265.16
un déficit d'investissement	15 127.81
un déficit des restes à réaliser	10 500.00
Soit un excédent de financement	4 627.81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat D'exploitation Au 31/12/2015 : Excédent	15 265.16
Affectation Complémentaire En Réserve (1068)	0
Résultat Reporté En Fonctionnement (002)	15265.16
Résultat D'investissement Reporté (001) : Excédent	15 127.81

05 - 2016-014 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL SERVICE DE L'EAU 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : 31 294.34

Recettes : 31 294.34

Fonctionnement :

Dépenses : 51 387.09

Recettes : 51 387.09

Le conseil s'est poursuivi par quelques échanges d'informations.

Le publiphone va être déposé prochainement par Orange, son utilisation en moyenne sur l'année 2015 a été de 00h00mn01seconde.

Suite à un nouveau contrat, la collecte des ordures ménagères est assurée les jours fériés sauf pour les dates suivantes : 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai où le rattrapage s'effectue le lendemain.

Les maires et les adjoints des trois communes du regroupement scolaire des 3V ont décidé de lancer une étude sur l'opportunité de modifier l'organisation scolaire actuelle. Ils souhaitent y associer la petite enfance qui va dépendre, suite à la fusion avec la communauté de communes de Hazelle en Haye, de la compétence communautaire de la CCT.

Ils ont demandé aux maires des trois communes voisines de Bouvron, Laneuveville derrière Foug et de Lucey de s'associer à cette étude.

Clôture de la séance du conseil municipal à 23h30.

VU par Nous Maire de la Commune de Lagny, pour être affiché le 19/04/2016 à la porte de la Mairie

La Maire,
Mme Frédérique SAUVAT